

Le SDIS 32 et ERDF ont signé un partenariat

Il s'agit d'un échange de formation entre les deux établissements



Le SDIS 32 et ERDF ont signé un partenariat

Mardi 12 avril en matinée, le SDIS 32 accueillait ERDF dans le cadre d'un partenariat entre les deux structures dont le but est de partager certaines compétences suivant une convention établie entre elles.



Le président du conseil d'administration du SDIS, Bernard Gendre, résume cette réciprocité avec ERDF : « Nous allons mettre la piste tout terrain de Courrensan et nos formateurs à la disposition d'ERDF pour le perfectionnement de ses employés utilisateurs de leurs véhicules légers et lourds. En retour ERDF formera les chefs d'agrès et les chefs de groupe aux risques électriques lorsqu'ils opèrent par exemple sous les lignes haute tension. Cela permettra aussi de mieux nous connaître même si déjà pour des événements graves nous travaillons déjà ensemble ».



De son côté Jean-Marc Dupuy, chargé de mission ERDF, met l'accent sur la sécurité des personnels, «c'est une priorité essentielle », insiste-t-il. «Cette convention avec le SDIS, argumente-t-il, permettra de transmettre nos savoirs aux pompiers pour justement éviter des accidents qui pourraient se produire lors de certaines interventions près des ouvrages électriques et même lors d'un incendie d'un immeuble ».

Voilà une bonne réciprocité entre le public et le privé qui pour le compte ne coûtera rien à l'un et à l'autre.



Bernard Gendre, le lieutenant-colonel, Eric Meunier, Jean-Marc Dupuy, le lieutenant Thierry Nadalutti, Philippe Potart, ont participé à la La rencontre entre le SDIS 32 et ERDF.